

<https://www.fenvac.org/vaulx-en-velin-apres-l-incendie-l>



**VAULX-EN-VELIN. APRÈS
L'INCENDIE, « L'ABANDON
DES POUVOIRS PUBLICS SE
CONFIRME DE SEMAINE EN
SEMAINE »**

Publication date: mercredi 26 avril 2023

- Actualités des événements suivis -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Les victimes de l'incendie de Vaulx-en-Velin, qui a occasionné la mort de dix personnes il y a quatre mois, prennent un avocat et déplorent de n'être pas plus aidés par les pouvoirs publics.

Un peu plus de quatre mois après l'incendie qui a fait dix morts dans un immeuble chemin des Barques le 16 décembre dernier, l'association des sinistrés estime qu'il est grand temps de se faire entendre.

Quatre représentants des Victimes de l'incendie des Barques, accompagnés de la directrice générale de la Fenvac (Fédération nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents collectifs) Sophia Seco, rencontreront le 26 avril prochain à Paris la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes. L'association originelle, le Collectif 12 Chemin des Barques, a été renommée depuis.

Création d'un Comité local d'aide aux victimes

Principale doléance : la mise en place d'un Comité local d'aide aux victimes (Clav), qui pourrait aider les sinistrés dans leurs démarches administratives, d'assurances... « Ce qui doit être fait pour les victimes d'un accident collectif n'est malheureusement pas appliqué. Je ne comprends pas pourquoi un Clav n'a pas encore été créé », s'est offusquée Sophia Seco ce mardi 25 avril à Vaulx-en-Velin lors d'une réunion entre les sinistrés et le futur avocat de l'association, Me Yves Hartemann.

« Cet abandon des pouvoirs publics se confirme de semaine en semaine. Cela aggrave l'impact de l'incendie sur les victimes », a ajouté Sophia Seco.

La présidente des Victimes de l'incendie des Barques, Laetitia Berriguiga, espère « que l'on va arriver à se faire entendre. Les frais médicaux s'accumulent, tout le monde n'est pas encore relogé, on n'a toujours pas accès à nos appartements. On ne peut pas faire intervenir d'experts et sommes dans l'impossibilité de savoir combien on peut espérer être indemnisés. Ça n'avance pas, donc on a du mal à avancer aussi ».

Aller chercher des indemnisations

Alors que l'information judiciaire commence tout juste, Yves Hartemann entend agir sur le volet civil et financier. « Aucune aide ne leur a été accordée par les pouvoirs publics ou les assurances. Les victimes ont dû se prendre en charge personnellement, une situation toute autre de Marseille où les assureurs se sont mobilisés au côté de la préfecture et de la mairie avec des mesures concrètes et immédiates », explique l'avocat. Yves Hartemann fait référence aux effondrements d'immeubles du centre de Marseille dans la nuit du 8 au 9 avril dernier.

« Si l'on attend la fin de la procédure pénale, il n'y aura pas d'indemnisations avant plusieurs années. L'idée est dans un premier temps d'aller chercher sur le plan amiable s'il y aura une prise en charge de la part de l'assureur de l'immeuble. On va ensuite identifier un certain nombre de responsabilités pour tenter d'obtenir une expertises et des indemnisations », conclut Yves Hartemann, futur bâtonnier de l'ordre des avocats de Lyon.

Un coût financier pour l'association

À date ce mardi 25 avril, sur 27 familles sinistrées, 11 sont encore en attente d'un logement pérenne, dont sept dans une situation stable. Mais les appartements de type T3, T4 et T5 sont durs à trouver. Quatre foyers sont dans une situation plus compliquée, précaire ou irrégulière, pris en charge dans des logements temporaires en attente

d'évolution de leur dossier.

Prendre un avocat pour l'association est un effort financier : 25 000 euros à provisionner. Les Victimes de l'incendie des Barques compte sur les 18 000 euros de dons récoltés par la mosquée et par l'organisation d'évènements.

Article rédigé par David Gossart publié sur

<https://tribunedelyon.fr/societe/vaulx-en-velin-apres-lincendie-labandon-des-pouvoirs-publics-se-confirme-de-semaine-en-semaine/>